

Protection des animaux et filière de la viande: un champ de tensions entre coopération et confrontation

Exposé de Hansuli Huber, Dr sc. nat. Directeur de la Protection Suisse des Animaux PSA, à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'Union Professionnel Suisse de la Viande UPSV, le 7 novembre 2018 à Spiez



La Protection Suisse des Animaux PSA est opposée à la tendance mondiale de la production animale industrielle et de l'élevage intensif. Elle lutte en faveur d'une détention animale paysanne, conforme aux besoins de l'espèce et d'un traitement respectueux des animaux de rente. Elle souligne également les avantages d'une alimentation équilibrée et saine, recommande de rester dans la mesure lorsque l'on consomme de la viande, des œufs et des produits laitiers, et de demander des produits labellisés.

Au plan international, le bien-être animal et l'éthique ne jouent aucun rôle; la production de masse à bon marché est la norme des politiques agricoles hors de Suisse. Dans notre pays et à l'étranger, il y a des gens qui ne font pas de compromis avec l'éthique animale et qui rejettent toute utilisation des animaux.

Avec son positionnement de politique réaliste mais cohérente en matière d'amélioration du bien-être animal, la Protection Suisse des Animaux PSA s'est placée au cœur de ce champ de tensions extrêmes. Nous dénonçons les abus en matière de protection animale, mais nous travaillons aussi avec les filières pour améliorer les conditions des animaux.

Au cours des dernières années, votre branche a prouvé à plusieurs reprises qu'elle était capable d'accepter de relever des défis en matière de bien-être animal. Je pense par exemple au problème de la mise à mort des petits veaux, de l'abattage des vaches en gestation ou de la viande de veau blanche. Je vous remercie pour cet engagement.

La protection des animaux concerne tout le monde: lorsque les abus sont rendus publics, les coupables qui ont créé des situations très émotionnelles sont habituellement identifiés rapidement. Ce d'autant plus que les discussions d'aujourd'hui sont très exacerbées au plan moral et sont souvent fondées sur des opinions plutôt que sur des faits. On n'oublie de plus en plus que la protection des animaux concerne la société dans son ensemble et que les agriculteurs, les transporteurs et les employés des abattoirs ne sont pas les seuls à avoir des responsabilités à cet égard. Il est pénible de voir ces congénères critiquant dans tous les sens les directives laxistes en matière de protection animale et qui, au moment de faire leurs courses ou de s'attabler au restaurant, ne se soucient plus guère du bien-être des animaux.

Alors que, par exemple, les paysans suisses doivent se confronter jour après jour aux fortes attentes de la société concernant la protection des animaux de rente, presque personne ne s'émeut lorsque, invoquant l'argument de la liberté de choix des consommateurs, des détaillants et acteurs de la branche de la restauration gagnent beaucoup d'argent grâce aux douteuses importations à bon marché, et favorisent ainsi des traitements cruels envers les animaux à l'étranger. C'est une attitude schizophrène et hypocrite. Car les abus sont connus et nombreux: de la viande d'animaux abattus sans anesthésie préalable parvient dans les filières normales de l'UE sans être déclarée, 80 % des abattoirs français présentent des lacunes en matière de bien-être animal, selon une enquête gouvernementale, le transport à longueur de journée des animaux abattus est autorisé dans l'UE, et en Allemagne, les agriculteurs ne voient un contrôleur de la protection des animaux que tous les 20 à 40 ans seulement, comme le gouvernement fédéral a bien dû le reconnaître!

Du moment que la Suisse délocalise déjà la production de viande, de lait et d'œufs à l'étranger, elle doit enfin prendre ses responsabilités et désormais se préoccuper là-bas aussi du bien-être animal!

Mais il y a aussi des raisons à l'attitude souvent incohérente de certains consommateurs. Par exemple, le manque d'information sur la réglementation dans le domaine de la protection ani-

male au pays et à l'étranger, et le fossé grandissant entre producteurs et consommateurs. Nombreux sont ceux qui considèrent que le standard des labels, autrement dit l'élevage en plein air et au pâturage, est respecté par tous les agriculteurs, ce qui est totalement faux. L'agriculture et l'industrie alimentaire ont connu des changements majeurs au cours des dernières années. Mais la publicité utilise des clichés et des images doucereuses qui n'ont rien à voir avec la réalité actuelle dans les stabulations. On a apparemment peur de montrer la réalité telle qu'elle est. Mais de ce fait même, on favorise le scandale. Car une fois que les médias publient leurs images crues, les consommateurs tombent de haut et sont horrifiés.

Et cela m'amène au sujet de mon exposé. Je me suis fixé comme objectif de vous présenter au cours du prochain quart d'heure huit points brûlants, que j'ai sélectionnés en ce qui concerne l'élevage, le fourrage, le transport et l'abattage des animaux de rente. Ce sont également des points sur lesquels notre association est ouverte à la collaboration avec vous.

1. Etat et perspectives de la législation sur la protection des animaux

La loi sur la protection des animaux entièrement révisée est entrée en vigueur en 2005, suivie en 2008 par les nouvelles dispositions d'application de l'ordonnance sur la protection des animaux OPAn. Cette année, les dernières dispositions transitoires ont expiré, par exemple l'augmentation de l'espace requis pour les porcs, soit de 0,65 m² à 0,9 m².

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV annonce une petite révision de l'OPAn pour 2022, les domaines à adapter étant toutefois encore inconnus. Un sujet vous concernant pourrait être l'étourdissement au CO₂. En l'occurrence, la PSA est volontiers disposée à travailler avec vous au préalable.

Les prescriptions ne sont bonnes qu'en fonction de la manière dont elles sont vécues. Après les cas de protection des animaux des cantons de Thurgovie et Vaud, qui ont fait la une des journaux en 2017 dans toute la Suisse, les politiciens et les autorités ont heureusement réagi. La cause défendue de longue date par la PSA concernant des contrôles fondés sur les risques a été prise en compte, de même que l'approche consistant à effectuer 40% et non plus 10% de contrôles inopinés du bien-être des animaux dans les fermes. Grâce à cette réorientation, nous attendons une nette amélioration des conditions de vie des animaux.

2. Comparaison avec l'étranger

La législation fédérale sur la protection des animaux est la plus complète au monde, car elle recouvre systématiquement tous les animaux de rente. Seule l'UE laisse sans prescriptions impératives et concrètes le bétail laitier, les dindes, moutons, chèvres ou chevaux, ainsi que des sujets comme l'élevage extrême et la plupart des interventions douloureuses. En outre, les prescriptions déterminantes de notre ordonnance sur la protection des animaux sont généralement plus strictes que les directives existantes de l'UE. Dans de nombreux pays auprès desquels la Suisse achète des produits d'origine animale, la législation sur la protection des animaux est encore plus souple et plus lacunaire que dans l'UE. Cette législation est totalement sous-développée en Argentine, au Brésil, en Chine, en Inde, en Afrique et aux États-Unis.

Il est notoire que les prescriptions légales en la matière ne définissent pas des standards optimaux, respectueux des animaux, mais fixent uniquement la limite à partir de laquelle on est en présence d'une infraction à la protection des animaux poursuivie d'office. Si l'on voulait évaluer plus complètement le bien-être animal dans un pays, on ne devrait donc pas s'en tenir à la comparaison des législations sur la protection des animaux. Grâce aux labels "bien-être animal" sur le marché, ainsi qu'aux programmes d'aide étatique SRPA et SST et aux paiements directs pour des exploitations bio qui, comme chacun le sait, doivent toutes respecter le standard SRPA, les chiffres concernant les détentions avec sorties en plein air et en prairie pour diverses

catégories d'animaux sont, pour une part, les plus élevés au monde. En particulier, ce mode d'élevage atteint 80 % pour les poules pondeuses, les vaches, les chèvres et les moutons.

Malheureusement, il existe aussi de mauvais exemples: ainsi le taux de participation extrêmement faible au programme SRPA pour les poulets à l'engrais (6,5 %) et les poulettes (19,7 %). Pour les veaux (environ 40 %) et les porcs (51 %) également, la participation SRPA est inférieure à celle d'autres espèces. Il y a donc nécessité d'agir en ce domaine. Au lieu de subventionner les bancs d'écurie et les bacs à géranium, la Confédération devrait investir davantage dans le bien-être animal. Nous serions très heureux d'avoir votre soutien sur ce point au niveau politique.

3. L'engraissement conventionnel de porcs et de bovins

L'ordonnance fédérale sur la protection des animaux autorise jusqu'à présent des boxes exigus pour l'engraissement des bovins et des porcs, sans litière et sans aire de sortie; elle admet également la détention à l'attache - presque en permanence - des vaches et des chèvres. Ceci n'est pas conforme aux besoins de l'espèce, mais contrevient au bien-être des animaux. Du point de vue de la PSA, tous les animaux d'élevage devraient être détenus conformément aux principes des programmes fédéraux SRPA et SST. A cet égard, nous serions très heureux de votre soutien, car il indiquerait aux paysans que des détentions d'animaux dans des espaces aussi exigus seront considérées à l'avenir par les acheteurs comme étant dépassées. Selon la devise que nous a évoqué une fois l'un des membres de votre comité: « Soit la production sera respectueuse des animaux, soit il ne sera plus consommé de viande à l'avenir. »

4. Elevage: vaches à haut rendement

L'esprit et le but des bonnes dispositions des divers textes législatifs sur la protection des animaux en ce qui concerne le fourrage et l'élevage ne sont souvent pas respectées dans la production; par exemple, l'utilisation excessive de fourrage concentré pour les vaches laitières à haut rendement. L'élevage à haute performance, unilatéral, pratiqué par certains secteurs de l'agriculture, entre souvent en conflit avec la santé des animaux et leur bien-être. Et votre filière est également touchée par ce phénomène. Par exemple, la mauvaise aptitude à l'engraissement des veaux issus de vaches à haut rendement, ou le manque de charnure de ces vaches. De sorte que dans ce pays d'élevage bovin qu'est la Suisse, il faut importer environ 15'000 t de viande de vache provenant de races à double usage, depuis l'Allemagne et l'Autriche. Sur ce point, il serait souhaitable que vous exerciez une influence sur l'élevage de bétail subventionné par l'Etat.

5. Couleur de la viande de veau

Bouchers et protection des animaux n'ont pas été sur la même longueur d'onde pendant de longues années. De votre côté, vous affirmiez que seule une viande de veau blanche pouvait être vendue. Quant à nous, nous soutenions que les veaux avec une teneur correcte en hémoglobine dans le sang donnaient automatiquement de la viande rougeâtre. Dans l'intervalle, vous et nous avons réalisé qu'aucune de nos déclarations n'était correcte à 100 %. Ainsi, s'ils reçoivent des explications et s'ils font confiance au professionnel qu'est le boucher, les clients sont tout à fait disposés à acheter de la viande de veau rose à rougeâtre. Et de notre côté, nous avons constaté dans les analyses sanguines de veaux à l'engrais dans les abattoirs qu'un apport en fer adapté à ces animaux, et donc des valeurs d'hémoglobine correctes, ne conduisent pas forcément à une viande de veau rouge.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier Monsieur Heinz Birrer, membre de votre comité, pour son soutien à notre projet portant sur le sang de veau. Pour moi, le sujet de la cou-

leur de la viande de veau m'a bien montré qu'il ne faut pas s'interdire d'être plus intelligent, et que vous comme nous pouvons apprendre les uns des autres.

6. Castration des porcelets

Que la Suisse ait interdit une multitude d'interventions douloureuses ou du moins les ait soumises à obligation d'anesthésie fait que nous sommes toujours champions du monde en ce domaine. Ainsi, il y a quelques années, l'UE a interdit sur le papier l'ablation de la queue des porcelets. Seulement voilà, aucun pays ne respecte cette norme et personne ne la contrôle non plus. L'Allemagne a proclamé hâbleusement vouloir supprimer la castration des porcelets sans anesthésie en 2019. Or voici un mois, le ministère de l'agriculture est revenu à la charge et a promis d'attendre encore quelques années pour l'interdiction, car il n'y aurait pas, selon lui, de véritables solutions alternatives.

Pourtant ces alternatives existent depuis 10 ans et sont directement à la porte de l'Allemagne. Cependant, dans notre pays, les appareils d'anesthésie sont devenus en partie obsolètes et ne correspondent plus aux développements les plus récents. La rumeur s'est également répandue parmi les éleveurs, selon laquelle les services vétérinaires n'effectuaient pratiquement aucun contrôle. Notre association a attiré à maintes reprises l'attention de la filière et des autorités sur ce problème. Après avoir réalisé que personne ne voulait sérieusement nous prendre au sérieux sur cet objet, nous avons été forcés de rendre la chose publique. Heureusement, depuis lors, les choses semblent bouger.

Je comprends parfaitement que des filières persistent à refuser davantage de réglementations et insistent sur la responsabilité personnelle. Nous, les protecteurs des animaux, savons mieux que personne qu'on ne saurait simplement prescrire de bonnes pratiques d'élevage et un traitement attentif des animaux, qu'on ne peut pas mettre non plus un contrôleur derrière chaque détenteur ou transporteur d'animaux. Mais alors, les filières doivent aussi prendre leurs responsabilités en ce qui concerne le bien-être animal et prendre au sérieux nos cris d'alarme!

7. Transports

En Suisse, les règles de transport des animaux sont beaucoup plus strictes qu'à l'étranger, où l'on peut pratiquer des transports à longueur de journée, ce qui est cruel pour les bêtes. La centralisation dans de très grandes installations d'abattage peut induire des transports trop longs depuis des régions limitrophes, ou un "stockage intermédiaire" dans le camion. Un nouveau problème réside dans le recours aux véhicules de transport à trois étages, qui sont souvent dans l'incapacité de respecter les hauteurs prescrites. A la PSA, nous sommes en dialogue avec le Syndicat suisse des marchands de bétail et la majorité des entreprises de transport. En effet, notre service de contrôle effectue jusqu'à deux contrôles de transport d'animaux par semaine pour le compte de différents labels et connaît donc bien cette pratique. En ce domaine, il est important que les abattoirs vérifient de manière cohérente les durées et les conditions de transport et, par exemple, que les conditions d'achat stipulent l'exclusion de pratiques de la branche des transports contrevenant aux dispositions de la protection des animaux.

8. Techniques d'étourdissement

Si je regarde trente ans en arrière, je peux dire qu'un processus d'apprentissage a eu lieu dans de nombreux abattoirs, conduisant à des améliorations concrètes en faveur des animaux. S'agissant des mesures portant sur la structure des bâtiments et sur le traitement des animaux, de plus en plus d'efforts sont faits pour tenir compte du comportement naturel de ceux-ci et de leurs différentes facultés perceptives.

Comme toujours, le plus grand défi reste l'anesthésie rapide, sûr et indolore. Aujourd'hui, cette situation est encore aggravée par une fréquence d'abattage relativement élevée, où le destin de chaque animal menace de sombrer, et si la technique d'étourdissement n'est pas suffisamment adaptée, des centaines d'animaux peuvent être saignés ou même entrer dans le processus d'abattage alors qu'ils sont encore pleinement conscients. Il ne s'agit pas là uniquement de l'étourdissement au CO₂, tellement critiqué. Les experts de notre service de contrôle vérifient régulièrement plus d'une douzaine d'abattoirs et y trouvent régulièrement des équipements d'étourdissement électrique posant problème.

La Suisse abat environ 60 millions d'animaux par an, mais n'est pas disposée à confier au moins à un institut universitaire l'étude des problèmes de protection des animaux pendant le transport et à l'abattoir. Il y a trente ans, au minimum deux professeurs vétérinaires renommés se penchaient sur cette question. Aujourd'hui, apparemment, plus personne dans les milieux universitaires ne veut se "salir les mains" avec ce problème. Là aussi, j'entrevois un éventuel champ de coopération commun.